

Le budget de fonctionnement 2018 est calculé avec les bases suivantes :

Quotité de l'impôt	1.95
Taxe immobilière	1‰ des valeurs officielles
Cadastre	0.2‰ des valeurs officielles
Taxe des chiens	Fr. 80.--, y compris taxe cantonale
Taxe de base pour élimination des ordures	Fr. 85.--, par unité de taxe de base
Taxes des inhumations	
Inhumations ordinaires	Fr. 300.- pour les citoyens Fr. 800.- pour les non-citoyens
Urnes (citoyens et non-citoyens)	Fr. 50.- pour urne sur tombe existante Fr. 150.- pour urne sur place non-concessionnée
Abonnement à l'eau	Fr. 3.00/m ³ , facturation minimum 10 m ³ /an Résidences où le relevé ne peut pas être fait : Forfait 100 m ³ /an Forfait construction 100 m ³ /appartement Location compteur : Fr. 20.-/an
Taxes épuration et maintien de la valeur	Fr. 3.20/m ³ , minimum 20 m ³ Fr. 55.-/EP (équivalent pièces)
Taxe de raccordement	selon règlement en la matière
Intérêts de retard	selon barème cantonal

BUDGET 2018